Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/09/2023 à 11h55 Réference de l'AR : 088-200096642-20230911-2023_005-AR Publié le 14/09/2023



ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2023/005

Annule et remplace l'arrêté n°2022/258

PORTANT FIXATION DES TARIFS POUR LA LOCATION DE CONTENEURS À ORDURES MÉNAGÈRES

Le président de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges ;

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 12 janvier 2022, accordant une délégation pour la fixation des droits prévus au profit de la communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal, Vu les statuts de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – Les tarifs pour la location de conteneurs à ordures ménagères sont fixés, à compter du 11/09/2023, comme ci-après :

Sans serrure	Avec serrure
170,00€	200,00 €
80,00€	100,00 €
Sans serrure	Avec serrure
120,00€	150,00 €
56,00€	70,00 €
de 240 litres	
40,00€	
de 120 litres	
20,00€	
	170,00€ 80,00€ Sans serrure 120,00€ 56,00€ de 240 litres 40,00€

ARTICLE 2 – Un forfait de 15 euros sera facturé en cas de perte de la clé ou détérioration de la serrure.

ARTICLE 3 – Un contrat de location du conteneur est mis en place pour chaque demande. La facture est établie annuellement en juillet, pour la période du 1^{er} juillet de l'année N jusqu'au 30 juin de l'année N+1

Lorsque la mise à disposition intervient en cours d'année, la facture est établie dans le mois qui suit la mise à disposition du conteneur pour la période du 1^{er} jour du mois de mise à disposition du conteneur jusqu'au 30 juin.

Une facturation au trimestre est possible exceptionnellement sous réserve d'une demande dûment justifiée et motivée pour les conteneurs 1100 litres et 770 litres.

ARTICLE 4 – Le président de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gérardmer le 11/09/2023 Stessy SPEISSMANN MOZAS

Président